

# BULLETIN D'INSCRIPTION

<b>Nom</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Code postal - Ville</b>		
<b>Téléphone</b>	Fixe	Portable
<b>E-mail</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Société</b>		
<b>Code postal - Ville</b>		
<b>Téléphone / Fax</b>	Tél	Fax
<b>E-mail</b>		
<b>Personne procédant à l'inscription</b>		
<b>Adresse de facturation</b>		
<b>Intitulé de la formation</b>		
<b>Date de la formation</b>		
<b>Lieu</b>		
<b>Coût total</b>		

Ci-joint un chèque de 200 € (à l'ordre de l'**IDCR**)

Fait à :

le :

Signature

[1]



# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## PARTICULIERS

---

Adressez-nous le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte de 200 € (il est encaissé 15 jours avant le début de la formation). Vous recevrez une convention de formation à nous retourner signée.

Une quinzaine de jours avant le début de la formation, vous recevrez un courrier avec les renseignements pratiques.

**Vous êtes particulier et ne bénéficiez d'aucune prise en charge, vous êtes demandeur d'emploi ou étudiant, contactez-nous pour connaître nos conditions particulières.**

## ENTREPRISES

---

Salarié d'établissement, informez votre employeur de votre désir de participer à la formation que vous avez sélectionnée. Adressez-nous le bulletin d'inscription ou un bon de commande.

Dès réception de celui-ci, nous vous ferons parvenir une convention de formation à nous retourner pour confirmer votre inscription.

- ✓ **Règlement** : à réception de la facture en fin de formation
- ✓ **Prise en charge** : si vous avez la possibilité de faire financer votre formation par un fonds d'assurance formation (FAF, CIF, OPCA...), nous sommes à votre disposition pour établir vos dossiers

## Conditions Générales

---

- ✓ Les prix indiqués comprennent la formation dispensée ainsi que la documentation remise aux participants. Ils ne comprennent pas les frais de transport, de restauration et d'hébergement.
- ✓ Toute formation commencée est due en totalité. Dans le cas d'un désistement annoncé moins d'une semaine avant le début de la formation par courrier ou par fax, un montant équivalent à 30 % du coût du stage reste dû à l'IDCR.
- ✓ Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, l'IDCR se réserve le droit d'annuler le stage. Dès lors, les frais engagés sont remboursés.
- ✓ Toute inscription fait l'objet d'une convention de formation, d'une confirmation écrite de l'IDCR, d'une facture et d'une attestation de présence.

